

2024-037SEANCE DU **MARDI 2 AVRIL 2024**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Le mardi 2 avril 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 19 février 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 26
Nombre de Membres présents : 21	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 6	Abstention : 1
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU (2024-035 à 2024-043), Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Eric FLEUREAUX, Gilberte RICHER, Corinne RUFET, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Marc NARDI pouvoir à Jean-Jacques BILLARD, Jean-Christophe PELLETIER pouvoir à Daniel DAMMERY, Arnaud Nicolas PLANCHON pouvoir à Eric MAUCORT, Jean-François DAUDIN pouvoir à Jean-Luc DUCHESNE, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ pouvoir à Corinne RUFET.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Marc NARDI, Jean-Christophe PELLETIER, Magali DEVAUD, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Laurent BAUMEL, Lucile VUILLERMOZ, Yoanna DESROCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christelle LAMBERT

Convention de gestion en flux de réservation de logements locatifs sociaux 2024-2026 avec VAL TOURAINE HABITAT

Vu l'article L.441-1 du Code de la Construction et de l'Habitat modifié ;

Vu le décret n°202-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux de réservations de logements locatifs sociaux ;

VAL TOURAINE HABITAT détient sur le territoire communal 995 logements conventionnés.

La convention jointe en annexe porte sur le flux annuel de propositions de logements, au titre des droits acquis à sa date de signature.

Elle définit :

- Le cadre territorial de la convention : la commune de Chinon ;
- Le parc locatif social concerné par ladite convention ;
- L'état du stock de logements réservés ;
- Le flux annuel de logements à répartir ;
- Les modalités de gestion de la réservation ;
- L'objectif quantitatif d'attribution et la comptabilisation
- L'évaluation annuelle de la convention
- La durée et l'actualisation de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ (1 ABSTENTION : MME RUFET).

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention de gestion en flux de réservation de logements locatifs sociaux (2024-2026) avec VAL TOURAINE HABITAT.

Fait à CHINON, le 5 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 17/04/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.